



La **RT 2012** n'est pas un label, **C'EST UNE LOI**

Quelles sont vos véritables obligations ?

CONTRÔLE ET RESPECT DE LA LOI RT 2012

L'administration se réserve le droit de visite et de communication des documents techniques pendant les travaux **jusqu'à 3 ans après leur achèvement.**

- ✓ 50 kWh_{EP}/(m².an)
- ✓ Besoins bioclimatiques du bâti BBIO
- ✓ Confort en été



QUI CONTRÔLE ?

Le contrôle et le respect des règles de construction (CRC) constituent en premier lieu **une mission de police judiciaire** ayant pour objectif de vérifier le respect des règles.



ARRÊT DES TRAVAUX



SI LES TRAVAUX CONTINUENT

Le maître d'oeuvre encourt **3 mois de prison** et **45 000 € d'amende** (225 000 € pour les personnes morales).



EN CAS DE RÉCIDIVE

Le maître d'oeuvre encourt **6 mois de prison** et **45 000 € d'amende** (225 000 € pour les personnes morales).



MISE EN CONFORMITÉ DU BÂTIMENT

- 50 kWh_{EP}/(m².an) ✓
- Besoins bioclimatiques du bâti BBIO ✓
- Confort en été ✓

SI NON RESPECT DES RÈGLES DE CONFORMITÉ



DESTRUCTION DU BÂTIMENT

Pour plus d'informations, contactez-nous :
www.enerdust.fr

